New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
GARDERIE JADE INC.		Le 20 novembre 2026
Nom de l'établissement		Numéro de permis
Halte scolaire Jade		2012592
Adresse		Numéro de téléphone
225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		(506) 601-4455
Type de permis	Nombre maximal d'enfants	Âges des enfants
Garderie éducative à temps partiel	25	ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	Titre du poste	
Karine Basque	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	20 nov. 2026	20 nov. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Ratio pris lors du suivi

Observations :

Bricolage de boules de Noël.
Jeux libres pour certains enfants.

Il est recommandé de continuer à offrir une diversité de jouets et de matériel de jeu adaptés aux saisons tout au long de l'année afin de permettre aux enfants d'apprendre, d'explorer et de se divertir.

La halte est maintenant conforme à la Loi sur les services à la petite enfance et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

original signé par
Karine Basque — Le 20 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Monique Haché — Le 20 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"